



Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier
et de la Communication CGT
263, rue de Paris - case 426 - 93514 Montreuil cedex
Tél. 01 48 18 80 24 Fax 01 48 51 99 07
Site Internet : filpac-cgt.fr

Brodard Graphique : communiqué de la FILPAC-CGT

La FILPAC-CGT condamne le plan de licenciements qui supprime 76 emplois de l'entreprise de Brodard Graphique et la manière spécifique dont est utilisé ce plan pour éradiquer la CGT.

Ce PSE n'apporte aucune solution viable à la situation du site de Coulommiers et n'écarte en rien une fermeture totale à court terme.

Les critères de licenciement servant de base au Plan de « Sauvegarde de l'Emploi » ne sont pas respectés, il s'agit ni plus ni moins d'un règlement de compte de Monsieur Maury à l'encontre des élus et délégués CGT suite au conflit, de ce début d'année, relatif l'annonce des mesures de suppression massive d'emplois.

Aujourd'hui Monsieur l'administrateur judiciaire exécute les basses œuvres du groupe Maury et souhaite éradiquer la FILPAC-CGT de l'entreprise Brodard Graphique.

Licencier aujourd'hui les représentants des salariés, c'est pour Monsieur Maury l'assurance d'affaiblir toute résistance aux funestes destins qu'il envisage pour les salariés de ce groupe.

Nous ne laisserons pas mener de telles représailles à l'encontre du fait syndical et de celles et ceux qui se battent au quotidien pour que l'industrie graphique est un avenir dans notre pays, dans leur région, dans leur localité, pour celles et ceux qui mènent le combat de la défense de l'outil industriel et de l'emploi.

La FILPAC-CGT avec l'ensemble de ses syndicats mènera le combat pour empêcher ces licenciements discriminatoires et mettra toute œuvre auprès des pouvoirs publics, inspection du travail et ministère du travail, pour faire respecter la liberté des travailleurs de s'organiser au sein d'organisation syndicale pour défendre leurs intérêts collectifs et individuels.

Nous interpellons aussi l'UNIC, qui se targue dans les réunions ministérielles d'un bon dialogue social dans la branche, mais qui laisse l'un de ses adhérents les plus emblématiques bafoués les droits élémentaires des salariés. Nous demandons à cette organisation patronale de faire respecter par ses mandants le droit social dans leurs entreprises.